

LA BANQUE D'EMISSION DANS L'ECONOMIE DE L'INSTALLATION COLONIALE EN AOF

Kouassi Louis Kouadio

► **To cite this version:**

Kouassi Louis Kouadio. LA BANQUE D'EMISSION DANS L'ECONOMIE DE L'INSTALLATION COLONIALE EN AOF. 2017. <hal-01443276>

HAL Id: hal-01443276

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01443276>

Submitted on 31 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LA BANQUE D'EMISSION DANS L'ECONOMIE

DE L'INSTALLATION COLONIALE EN AOF

KOUADIO Kouassi Louis,

Doctorant en Histoire du Droit et des Institutions,

Moniteur en Sciences Juridiques Administratives et de Gestion

Université Alassane Dramane Ouattara de Bouaké,

Cel : 07 07 84 28 ; E-mail : louiskouadio01@yahoo.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I : LA BANQUE D'EMISSION, INSTRUMENT DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE COLONIALE.

A : UN INSTRUMENT DE SOUTIEN DE L'ECONOMIE COLONIALE A
TRAVERS LA POLITIQUE SALARIALE

B : UN INSTRUMENT DE SOUTIEN DE L'ECONOMIE COLONIALE A
TRAVERS LA STIMULATION DE LA PRODUCTION ECONOMIQUE

II : L'EVOLUTION DU ROLE TRADITIONNEL DE LA BANQUE D'EMISSION DANS L'ECONOMIE COLONIALE

A : LES FACTEURS D'EVOLUTION DU ROLE DE LA BANQUE
D'EMISSION DANS L'ECONOMIE COLONIALE

B : LES EXIGENCES NOUVELLES DE LA BANQUE D'EMISSION
DANS L'ECONOMIE COLONIALE

CONCLUSION

INTRODUCTION

Pour asseoir son administration à l'effet d'exploiter les ressources des colonies, l'Etat colonial s'est appuyé sur deux secteurs économiques que sont les comptoirs mais aussi et surtout sur les banques. Les comptoirs en tant que des maisons de commerce, favorisaient l'économie de troque, de traite et de diverses activités¹. Quant aux banques, leur création est une conséquence de l'abolition de l'esclavage dans les colonies. C'est dans ce contexte qu'en Afrique Occidentale Française (AOF), un système bancaire articulé autour d'une institution centrale dotée du privilège d'émission, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) a vu le jour. Cette banque fut créée en 1901 par le Comptoir d'escompte à l'image de la Compagnie coloniale de Madagascar fondée en 1896. Elle est l'héritière de la Banque du Sénégal fondée à Saint-Louis en 1854² sous le second empire par un décret du 23 décembre 1853. Héritière du privilège d'émission dont Napoléon III avait doté la banque du Sénégal et que la 3^{ème} république confirma par un décret du 29 juin 1901. Primitivement installée à Saint-Louis, Dakar, Conakry et Rufisque, la Banque de l'Afrique de l'Ouest B.A.O. n'avait pas tardé à ouvrir des agences à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, et à Porto-Novo, au Dahomey. Après la première guerre mondiale elle s'installa au Togo et au Cameroun. Lors du renouvellement de son privilège par une loi du 29 janvier 1929 elle est établie en Afrique-Occidentale et en Afrique-Equatoriale Françaises, ainsi que dans les deux pays africains dont le mandat était confié à la France. Quel rôle la banque a-t-elle joué dans l'économie de l'installation coloniale ? A l'analyse, la banque d'émission est présentée comme une institution de financement de l'économie coloniale (A) avant de voir son rôle évolué (II).

¹ NENE Bi Boti Séraphin, histoire des institutions coloniales, cour de 2^{ème} année, UFR, SAG, université Alassane Ouattara de Bouaké, 2013-2014

² Après l'abolition de l'esclavage en 1848, une indemnité fut attribuée aux propriétaires d'esclaves. la loi du 30 avril 1849 pose le principe de la création de banques de prêt et d'escompte avec pour capital une partie de cette indemnité. Un décret du 22 décembre 1853 créa la banque du Sénégal (Mireaux 1945).

I: LA BANQUE D'EMISSION, INSTRUMENT COLONIAL DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE COLONIALE

En ce sens, la banque exerce en tant que:

- ❖ Interprète restrictivement les obligations qui sont de son privilège : ni création de magasins généraux, ni prêts sur « récoltes pendantes », ni rémunération des dépôts;
- ❖ Centralise son activité à Paris où le Conseil d'administration tient lieu de « comité d'escompte » et prend les décisions courantes qu'il répercute sur des succursales
- ❖ Oriente ses opérations vers le des importations et des exportations,

Par émission, il faut entendre émission de billets de banque et de pièces de monnaie. La Banque de l'Afrique de l'Ouest BAO est de ce point de vue, un institut d'émission autrement dit une banque de premier rang. Elle avait ainsi en charge non seulement la fabrication de la monnaie (et la destruction des billets usagés), mais aussi la politique monétaire, comme la surveillance des crédits, des banques de second rang, des flux financiers transnationaux, et également de l'inflation. Ils gèrent aussi les réserves d'or et de devises dans les colonies françaises de l'AOF.

SARRAUT Albert en 1923 présente les colonies comme le recours décisif qui relèvera la France des misères de la guerre. En principe la colonie devait se suffire à elle-même, grâce à l'autonomie financière. Ce principe fut appliqué en A.O.F. où les caisses de réserve abondamment garnies, servirent de garanties à des emprunts en France pour la réalisation de travaux trop peu rentables pour le secteur privé. Celui-ci par ailleurs prit en main l'essentiel de l'activité économique centrée sur la traite des produits africains et européens. La clef de voûte du système est un réseau bancaire très intégré et quasi monopoliste, avec la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) et le Crédit foncier de l'Ouest Africain. La B.C.A. et la Banque Française d'Afrique, moins solides, subiront des difficultés au moment de la grande crise de 1929.

A : UN SOUTIEN DE L'ECONOMIE COLONIALE A TRAVERS L'ORGANISATION DU CREDIT : LA POLITIQUE DU SALARIAT

Selon le comte de Mirabeau, « Le nègre est nécessaire à la richesse de nos colonies... l'intérêt de la France exige que vous confirmiez l'esclavage »³. En cela, il démontre la nécessité de maintenir l'esclavage pour l'Etat colonial « au risque d'entraîner le déclin économique de la France » comme le soulignait certains députés de l'Assemblée nationale. Fort de cet état de fait, lorsque survient en 1848 la suppression de l'esclavage, il fallait dès lors pour le colon, de combler le vide économique résultant de la suppression de l'esclavage dans les colonies d'Afrique noire francophone. C'est pourquoi la création de la banque dans cet espace, visait à organiser le crédit aux entreprises et favoriser ainsi, une politique salariale dans l'économie coloniale. En effet, la suppression de l'esclavage a causé des désagréments pour les entreprises esclavagistes. Ces dernières ont vu leurs activités revues à la baisse par conséquent une diminution de leur revenu. La banque d'émission a donc pour fonction, l'émission monétaire en Afrique Occidentale Française (AOF). La signification des opérations d'émission monétaire de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO) remonte jusqu'à une époque récente où elle exerçait ses fonctions d'institut d'émission sous forme de société anonyme habilitée à pratiquer, aux termes de ses statuts, les opérations courantes de banque, et à recevoir des dépôts de fonds. La banque remplit en premier lieu une fonction de crédit, c'est-à-dire sa fonction essentielle consiste à faire le commerce de l'argent, autrement dit à constituer le trait d'union entre épargne disponible des particuliers et la demande du crédit de la part du pouvoir public et des chefs d'entreprises. Les opérations de crédit constituent pour une banque la source principale de ses revenus. C'est en effet, la différence entre l'intérêt qu'elle paie au déposant de fonds et celui qu'elle exige de l'emprunteur, que réside son bénéfice ;

Dans l'organisation du crédit, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) avait pour principale activité le réescompte des traites des banques commerciales telles que la B.F.A⁴. et la B.C.A⁵. A ce titre, son action consistait à acheter un effet avant son échéance à des banques comme la BFA, la BCA qui l'ont déjà escompté, en remettant le montant de la créance, déduction faite du taux d'escompte officiel, appelé taux de réescompte et fixé par la banque

³Mirabeau, Archives parlementaires in Marcel Garaud, *la révolution et l'égalité civile*, recueil Sirey, Paris, 1953

⁴ La bfa est fondée en 1904 avec un capital de 50 millions de francs. Elle a des agences au Sénégal, en Guinée, en Côte-d'Ivoire, au Dahomey et au Soudan.

⁵ La bca fut fondée en 1924 avec un capital de 40 000 000 f avec des agences au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Dahomey et au Soudan

centrale. Dans ce contexte, la BFA et la BCA ayant besoin de liquidité⁶ pouvaient négocier cet effet auprès de la Banque de l'Afrique de l'Ouest BAO qui est l'institut de Réescompte et de Garantie. L'escompte est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition de l'entreprise porteuse d'un effet de commerce non échu, contre remise de cet effet, le montant de l'effet diminué des intérêts et des commissions. Si l'effet est impayé à l'échéance, la banque se retourne contre son propre client, qui supporte donc le risque de défaillance de son acheteur.

Le passif de la BFA est essentiellement constitué de dépôts à vue⁷. On note dans le passif de son agence de Dakar en 1926 une distribution en parts égales des dépôts à compte courant entre la clientèle africaine et française. Cependant pour les dépôts à terme, la part des Africains n'était que d'un sixième. Ces deux organismes privés soumettaient au réescompte des effets à la Banque de l'Afrique de l'Ouest BAO. Ainsi la BFA faisait admettre au réescompte pour environ le tiers du portefeuille de la Banque de l'Afrique de l'Ouest BAO, mais la différence de nature entre les banques privées et l'institut d'émission n'allait pas manquer de provoquer des disparités dans le système du crédit.

L'abandon de « l'étalon-or »⁸ a ouvert après la Première Guerre mondiale, l'établissement d'un cours forcé dans les colonies. En effet, Pendant des siècles, les échanges commerciaux intérieurs et internationaux se sont réglés en métaux précieux. Jusqu'à la fin des années 1870, l'or et l'argent ont coexisté comme instruments monétaires. Les billets de banque sont progressivement venus les rejoindre au cours du XIXe siècle. Souvent émis par des banques privées, ces billets n'étaient pas toujours totalement couverts par des réserves métalliques, ce qui favorisait l'apparition de crises bancaires, exacerbées par la concurrence monétaire entre banques. La création des banques centrales nationales, seules détentrices du monopole de l'émission, mit fin à cette situation. Normalement, les banques centrales devaient détenir une

⁶ La liquidité est une mesure de la capacité d'un débiteur à rembourser ses dettes dans l'hypothèse de la poursuite de ses activités, à la différence de la solvabilité qui se place dans l'hypothèse de la cessation d'activités. Pour mesurer la liquidité d'une entreprise on évalue l'importance de ses fonds disponibles pour ses débours (paiement des fournisseurs et autres ayants droit, interventions financières, etc.), à partir des trois ratios de bilan suivants:

- ratio de liquidité générale = actifs circulants / passif exigible à court terme
- ratio de liquidité réduite = (actifs circulants - stocks) / passif exigible à court terme
- ratio de liquidité immédiate = actifs de trésorerie / passif exigible à court terme

⁷ Pour la structure du passif de la bfa, voir l'état des comptes de la bfa, 15 août 1931.

⁸L'étalon-or est un système monétaire dans lequel (1) l'unité monétaire est définie en référence à un poids fixe d'or et (2) chaque monnaie nationale est librement convertible en or. Pour garantir cette convertibilité, la quantité de monnaie émise par la banque centrale est strictement limitée par ses réserves d'or

réserve d'or et d'argent capable d'assurer une couverture totale des billets qu'elles émettaient. En effet, les billets étaient complètement convertibles en or ou en argent, sous forme de pièces ou de lingots, sur simple demande au guichet de leurs détenteurs. En raison de cette couverture quasi intégrale, les billets de banque n'étaient finalement rien d'autre qu'une modalité plus commode de détention d'or ou d'argent. Le système de l'étalon-or a fonctionné de 1879 à 1914. Issu de l'échec du système bimétallique, il ne survivra pas à la crise économique et financière créée par la première guerre mondiale.

Dès lors, l'encaisse de la Banque d'émission était constituée, en partie, de francs métropolitains, ce qui garantissait désormais la circulation fiduciaire. Cela conduisit à une immobilisation de disponibilités que l'on ne retrouve pas chez les banques privées⁹. En effet, celles-ci disposent d'une marge de manœuvre beaucoup plus large¹⁰, car elles peuvent se procurer des disponibilités par simple transfert à partir de leurs correspondants métropolitains. son statut d'organisme autonome, disposant de quantités limitées de francs métropolitains, obligé de changer des francs métropolitains en francs coloniaux à taux fixe¹¹, le soumet au risque de voir son encaisse insuffisante pour répondre aux errements éventuels des banques commerciales. Il se trouve que les banques commerciales, du fait des limites de l'activité financière, liées entre autres au caractère saisonnier du financement agricole, étaient tentées d'entreprendre une politique expansive vers l'extérieur. Ce mouvement conduit la BFA à immobiliser des Fonds dans les pétroles roumains en association avec l'Union commerciale et industrielle de Paris.

La structure de cette Banque d'émission exerçant son activité outre-mer représentait une conciliation entre les nécessités du développement économique auquel il convenait d'associer les territoires intéressés et la stabilité monétaire. Les territoires détenaient une partie du capital de la Banque et étaient représentés au conseil d'administration.

Eu égard à la faible implantation du réseau bancaire dans cette partie du monde, la Banque était autorisée à accorder directement des crédits à l'économie, mais sa circulation monétaire était limitée par les règles strictes de la garantie. Grâce à ce régime libéral la Banque de

⁹ il s'agit là d'une disposition de la conférence de Genève de 1922 instituant l'étalon de change-or qui admet que la couverture de l'émission puisse être assurée non plus seulement par de l'or, mais aussi par des devises convertibles en or.

¹⁰ Les francs coloniaux étant remboursables au pair des francs métropolitains. cf. bloch-lainé, dellas, desezean (1945 : 70).

¹¹cf. télégramme n° 616, au gouverneur général en mission, 16 octobre 1930. ans, série 3 q 14 (20) 1923- 1937.

l'Afrique de l'Ouest (B.A.O). a pu dès sa création apporter son concours à l'essor économique des territoires de l'Ouest africain et acquérir une grande expérience du pays, puisqu'elle était en contact direct avec les entreprises qu'elle était appelée à financer.

La Banque de l'Afrique occidentale, au sortir de la première Guerre mondiale, peut paraître un établissement solide : institut de l'A.O.F. et de l'A.É.F. depuis 1901, elle doit aux hostilités au cours forcé qui a assuré la diffusion de ses billets, et à la paix de son privilège au Togo et au Cameroun.

L'influence que peut donc exercer la Banque sur une économie elle-même nettement vers la croissance est sûrement plus profonde. Mais ces avantages nouveaux ne vont pas sans des contraintes nouvelles : le rôle de l'État s'étant accru, l'obligation d'assurer ses opérations financières va être plus onéreuse ; d'autre part, des capitaux s'intéressent à l'Afrique noire et des banques commerciales ouvrent leurs portes : il va donc falloir s'exposer à la concurrence, tout en remplissant pour la politique et la « police » du crédit une fonction de « banque des banques » ; enfin l'économie coloniale se diversifiant, il va falloir financer l'innovation et la production.

Or la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) n'est pas adaptée à un rôle de cette nature et de ces dimensions ; elle court, du fait de ses anciennes structures, un risque de crise interne qui la contraint à employer toutes ses ressources à se sauver elle-même, quand elle devrait assurer la régulation de toute la vie économique.

Si la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) se trouve peu adaptée à sa nouvelle mission de « banque des banques », c'est que de 1901 à 1919 elle fut le seul établissement bancaire à opérer en A.O.F. (l'A.É.F. ayant, quant à elle, très peu recours non seulement au crédit mais au billet de banque), et qu'elle fut surtout la banque des grandes maisons de commerce. Ayant, en effet, succédé en 1901 à la Banque du Sénégal, créée à Saint-Louis en 1855, avec pour actionnaires forcés les commerçants d'esclaves, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) était animée par des maisons de commerce et de navigation, essentiellement bordelaises et marseillaises : Emile Maurel et Léon Prom seront parmi ses premiers présidents, les maisons Gradis, Delmas, Barthès seront souvent représentées au Conseil et la C.F.A.O. continûment, tandis que le Comptoir national d'escompte, correspondant métropolitain, assurera, aux côtés de représentants de la Banque de l'Indochine, la liaison avec des intérêts financiers plus considérables mais de même nature. La morphologie des opérations de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) peut se comprendre comme une conséquence de sa double réalité.

D'abord elle est un monopoleur. A ce titre, elle interprète restrictivement les obligations qui sont de son privilège : ni création de magasins généraux, ni prêts sur « récoltes pendantes » (pourtant une des originalités de ses ni taux d'escomptes ou d'avances favorables, ni rémunération des dépôts (dans la mesure où les billets sont une ressource et gratuite, tout en représentant une forme de créance assez peu exigible) ; elle centralise son activité à Paris où le Conseil d'administration tient lieu de « comité d'escompte » et prend les décisions courantes qu'il répercute sur des succursales très peu nombreuses.

Ensuite elle est contrôlée par quelques oligopoleurs. Ces oligopoleurs inspirent une politique de crédit à court terme (effets à 120 jours), conformément aux statuts qui font de la liquidité des une obligation, mais aussi en n'appliquant quasiment pas une disposition originale qui permet de prendre des participations des réserves.

Ainsi constituée, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O). n'est pas par elle-même une société très solide : elle n'est dotée que d'un capital de six millions (6 000 000) dont 1,5 seulement sont appelés, et il n'est pas sûr qu'elle puisse résister à une crise de confiance sur ses billets remboursables au pair en billets de la Banque de France, ce qui l'incite à immobiliser des disponibilités importantes en garantie de la circulation (qui doit être gagée au 1/3 en numéraire ou billets français et l'est à plus de 50 %). Ainsi cette société qui verse au lendemain de la guerre 101 % de dividende par rapport à la valeur nominale de l'action est-elle en réalité faible, et vit-elle surtout d'une rente de situation.

B : UN SOUTIEN DE L'ECONOMIE COLONIALE A TRAVERS LA STIMULATION DE LA PRODUCTION ECONOMIQUE DES COLONIES.

Cette stimulation de la production économique des colonies passe par l'organisation de crédits bancaires aux opérateurs économiques. La suppression de l'esclavage donc du commerce des esclaves a conduit à une conjoncture économique pour les entreprises esclavagistes. Cette conjoncture est marquée par l'absence de liquidité en permanence qui est la conséquence de la suppression de l'esclavage.

Du latin depressio, abaissement, enfoncement, profondeur. En économie, on appelle dépression une forme grave de crise qui se caractérise par un ralentissement important et

durable de l'activité économique : production, investissement, consommation. La dépression est associée à une baisse des prix et à une forte augmentation du chômage. La sortie de la dépression économique nécessite une intervention importante des Etats. La dépression se distingue ainsi de la récession qui est une crise passagère. Lorsqu'elle est considérée comme l'une des phases d'un cycle économique, elle ne remet pas nécessairement en cause le système économique lui-même.

Le développement de l'appareil de crédit se manifeste dans les années prospères de 1924 et 1925 à l'initiative de la Banque française de l'Afrique et de la Banque commerciale africaine. L'institut d'émission, en s'étant fait une loi d'être la banque des plus grosses sociétés et des moindres risques, a créé un « marché » du crédit déséquilibré : les banques nouvelles ont pour clientèle de petites entreprises, d'assise financière médiocre et elles supportent seules le poids des participations que néglige la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) ; or pour faire face à ces emplois et à ces immobilisations, elles n'ont que la ressource, liquide et chère (en frais généraux, et en intérêts créditeurs), des petits dépôts. La fin de la haute conjoncture, de l'inflation, d'un change favorable, peut à tout moment révéler ces imperfections. Ajoutons qu'il s'est créé dans une époque de spéculation une image déraisonnable de la banque aux colonies, rapportant d'énormes bénéfices pour des fonds propres insignifiants : on voit donc se multiplier des sociétés qui, comme la Banque du Dahomey 10, créée en 1928 (et qui aura une vie de quatre ans), affichent dans leur première année d'exploitation à la fois une perte et une distribution de dividendes. La nature de l'émission monétaire rend compte de certaines faiblesses de l'organisation économique ; dans les territoires où la Banque de l'Afrique de l'Ouest B.A.O. est présente, l'émission, rarement suffisante, est strictement dépendante des mouvements du commerce extérieur. Il y a donc, chaque année, une brutale inflation et une brusque déflation, et très peu de courants d'affaires permanents ; dans les territoires où il n'y a pas d'agences de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.), les délais de paiement qui s'ensuivent élèvent les prix et les trésoreries des entreprises sont précaires. Ainsi on voit trois crises se profiler : l'une, interne et due à la du capital ; la seconde, financière, conséquence d'une politique de surenchère concurrentielle qui force les banques plus faibles à des risques plus grands ; la dernière enfin, économique, induite ou aggravée par une organisation du crédit qui a installé à la fois la pénurie et la facilité.

De 1926 à 1936, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) va affronter une décennie critique, dont les cinq premières années sont, avant tout, marquées par une crise au sein de l'établissement : si la description précédente peut paraître justifier le jugement rigoureux qui

fut celui des contemporains, il faut garder à l'esprit que ses insuffisances furent moins carence de la banque qu'adaptation à des normes antérieures ; ce qu'il lui fallait, c'était changer de logique, passer du rang de caisse des négociants et simple office de change, à celui de banque centrale d'une économie. En réalité, la Banque voyait sa surface financière élargie par un effort que la participation de l'État avait allégé, tandis que sa pérennité dans une position se trouvait assurée. Ainsi, tout n'était pas résolu : les changements pouvaient demeurer formels et l'entreprise, dont les réserves avaient été dissipées, n'était pas tout à fait consolidée lorsque, trop tôt, éclata l'inévitable crise

Cependant il était impensable que des indigènes puissent faire appel à ces organismes de crédits, entre autres raisons, parce que, du fait de l'absence de propriété privée, ils ne pouvaient fournir de garanties hypothécaires. Par contre ces banques, ainsi que des holdings spécialisés soutenaient des maisons surtout bordelaises (Peyrissac, Maurel et Prom) ou marseillaises (C.F.A.O¹², C.I.C.A¹³.) Certaines firmes entre autre la C.F.A.O., la S.C.O.A¹⁴. et Unilever « dominant et contrôle le marché du corps gras »¹⁵ . Cependant qui a des branches dans beaucoup d'autres secteurs, et qui dispose d'ailleurs d'un empire pluricontinental. Ces sociétés sont en effet souvent liées entre elles et ont des ramifications par-delà les frontières des colonies françaises. Au capital de sept millions de francs français, finançant en 1893 la fondation de la Compagnie de sel aggloméré puis rachetant en 1898 la Société française de Côte-d'Ivoire, la CFAO s'impose rapidement comme la première maison de commerce de l'Afrique noire française. Marseillaise de son origine, la CFAO a été souvent en âpre concurrence avec les maisons commerciales parisiennes et bordelaises. Dans la première décennie du XXe siècle, elle comptait 150 comptoirs ou agences et 460 cadres et employés¹⁶.

¹²Compagnie française de l'Afrique occidentale. C'est une entreprise française du secteur de la distribution spécialisée automobile et pharmaceutique, notamment en Afrique et dans les outré-mer. Elle fut fondée à Marseille à la fin du XIXe siècle, précisément en août 1887, par Frédéric bohn. Elle reprit l'actif de la compagnie du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique fondée en 1881, avec une spécialité dans le commerce de produits alimentaires et de consommation courante. Dès 1913, cfao s'oriente vers la distribution automobile et la production industrielle en Afrique

¹³Compagnie Industrielle et Commerciale Africaine

¹⁴Société Commerciale de l'Ouest Africain

¹⁵<http://afriquepluriel.ruwenzori.net/colonial2.htm>, Afrique, Histoire, Economie, Politique, l'âge d'or des étrangers.

¹⁶j. martin, lexique de la colonisation française, paris, dalloz, 1988, 94. 2. h. bonin, cfao cent ans de compétition, paris, economica, 1987, 103. 3. v. Raymond, au temps des factoreries (1900-1950), paris, Karthala, 1986. Cité par Hasan Gandah Nabi, la compagnie française de l'Afrique occidentale du Niger (1926- 1998 in outré-mer année 2004 volume 91 numéro 342 pp. 295-319

A la faveur de la dépression, une crise de confiance provoque en juin-juillet 1930 un run (ruée vers les caisses) qui aboutit à la cessation des paiements de la BFA. Dans une circulaire datée du 21 novembre 1930 à Bingerville, le Lieutenant-gouverneur rendait compte de la situation en ces termes : « A la suite de bruits qui ont récemment couru au sujet de la BFA un certain affolement s'est produit dans le public. De nombreux déposants se sont précipités aux guichets de la banque pour retirer leurs dépôts, les retraits massifs de fonds eurent pour unique résultat de lui enlever en quelques jours toute son encaisse disponible et, malgré son excellente situation commerciale, cet établissement fut obligé de fermer momentanément ses guichets faute de numéraire ». L'intervention de l'Etat s'avère dès lors nécessaire pour assainir le marché monétaire. C'est ainsi que les pouvoirs publics purent réunir par l'intermédiaire du groupe bancaire Baudry Marchal, un concours de 50 millions pour la BFA avec fixation d'un délai de versement vis-à-vis de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO)¹⁷. En 1931, la BFA était obligée de cesser les paiements et de fermer 23 guichets dont 18 en AOF et AEF, ce qui préluait à sa liquidation.

La BCA aussi semble connaître les mêmes difficultés que la BFA. Car, touchée par la mauvaise conjoncture, elle devait cesser les paiements en fin 1931. Un plan de sauvetage fut élaboré par la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO). Ce plan consista à réduire le capital qui passa de 40 à 6 millions, et de procéder à la fermeture des agences déficitaires et au reclassement des effets. Furent créées 1 000 parts de fondateur attribuées au Ministère des colonies. Désormais la BCA se trouve sous la coupe de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO), de l'Union parisienne et du Crédit commercial de France

Le privilège d'émission de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO), ayant expiré le 30 juin 1921, fut reconduit d'année en année, puis de semestre en semestre. En 1926 le conseil d'administration de la banque décide de ne plus affecter une partie des bénéfices aux réserves. Les sociétés commerciales soucieuses de préserver leur influence sur la banque refusent elles aussi de constituer des réserves. L'Etat colonial se voit donc obliger d'intervenir pour dépurer le marché monétaire.

¹⁷ cf. lettre du gouverneur général par intérim de l'A.O.F. au gouverneur général en mission à Paris, 29 août 1931 ans, 1q/53 (19).

II : L'EVOLUTION DU ROLE DE LA BANQUE D'EMISSION DANS L'ECONOMIE COLONIALE

A partir du 1er juillet 1929, par une convention avec l'Etat colonial, la Banque de l'Afrique de l'Ouest, devient une banque semi-publique. Avec 40% des actions, l'Etat colonial exerce une véritable influence sur la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO) ; En effet, l'Etat est représenté par au moins trois administrateurs au Conseil d'administration de la banque, et le paiement d'une redevance sur la circulation fiduciaire qu'il affecterait au crédit agricole. Ensuite, « La Banque est autorisée à prélever par le débit de son compte » émission de billet au porteur à la faveur d'une autre convention avec l'Etat¹⁸ et à la verser dans son livre sous la rubrique "Provision spéciale pour créances douteuses"¹⁹. Reprenant une disposition de la convention de 1927, le décret de juin 1931 règle le crédit agricole en AOF. Le 26 juillet 1934 une convention reprise par le décret-loi du 8 août 1935, institue une taxe additionnelle de change pour enrayer la fuite des capitaux vers la métropole.

A : LES FACTEURS D'EVOLUTION DU ROLE DE LA BANQUE D'EMISSION : LA DEFAILLANCE DU SECTEUR BANCAIRE

La crise financière qui atteint l'Afrique en 1930 n'est que liée à la conjoncture africaine : en spécialisant ses concurrents dans des opérations présentant de faibles garanties, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O), les a en même temps orientés vers des spéculations extra-africaines 16 ; c'est ainsi que la liquidation de la Banque française de l'Afrique, l'une des deux grandes banques françaises, représentées dans la plupart des territoires, va révéler la précarité de l'appareil de crédit : il s'agit d'une société dotée d'un capital de cinquante million (50 000 000) F (supérieur à celui de l'institut d'émission), qui avait fait admettre au réescompte de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) des effets qui représentaient plus du tiers du portefeuille de la banque centrale, réalisait encore en 1926 4,6 millions de bénéfices, et rémunérait les dépôts d'une clientèle nombreuse aussi bien que française (si les dépôts à

¹⁸ Une autre convention du 26 juin 1931 entre le ministère des colonies, le ministère des finances et la B.A.O. sera sanctionnée par une loi en avril 1932 qui stipule cela dans son article 1er.

¹⁹ Convention du 26 juin 1932 passée entre les ministères des finances et des colonies et la B.A.O.

terme, dans son agence de Dakar, ne sont que pour 1/6 le fait d'Africains, les dépôts en comptes courants, qui représentent une masse beaucoup plus importante, sont en valeur partagés également entre les deux clientèles).

La Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) est, elle-même, victime de la méfiance des déposants, et l'on voit croître les dépôts dans les caisses d'épargne et les de chèques postaux récemment créés. D'autre part, elle est très atteinte dans la mesure où toutes les créances qu'elle possède sur la B.F.A. deviennent douteuses. Il apparaît alors que ses réserves et son capital sont encore insuffisants pour lui permettre d'absorber le choc et, à fortiori, d'élaborer des solutions. Celles-ci vont donc venir de l'État, préoccupé des retombées politiques (et pressé par l'Union coloniale française, qui intervient à la demande des chambres de commerce), qui assure à la B.F.A. des concours à hauteur de 50 millions, des délais de paiement vis-à-vis de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) et un soutien moral, à charge pour celle-ci d'élever son capital à 150 ce qu'elle réalise dans le cours de l'année 1931. Toutefois, à la fin de la même année, la perte de l'exercice est de 110 millions et la B.F.A. cesse à nouveau ses paiements. Elle sera mise en liquidation amiable dans l'année qui suit après avoir fermé ses 23 guichets (le plus grand réseau africain avec 18 comptoirs en A.O.F. et A.É.F.). La Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O) aurait pu disparaître dans la tourmente, faute de pouvoir amortir 75 millions de pertes environ sur un portefeuille d'effets, de la B.F.A., de l'ordre de 195 millions. Elle ne disparut pas, mais se trouva complètement assujettie à l'État qui était seul à la sauver, en même temps qu'apparaissait clairement le fait que la puissance publique ne pouvait prendre les risques politique, économique de voir affaibli l'institut d'émission. L'État modifia la structure, la direction et l'esprit même de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.)

A partir du 1er juillet 1929, par une convention avec l'Etat colonial, la Banque de l'Afrique de l'Ouest BAO, devient une banque semi-publique. Avec 40% des actions, l'Etat colonial exerce une véritable influence sur la Banque de l'Afrique de l'Ouest BAO ; En effet, l'Etat est représenté par au moins trois administrateurs au Conseil d'administration de la banque, et le paiement d'une redevance sur la circulation fiduciaire qu'il affecterait au crédit agricole. Ensuite, « La Banque est autorisée à prélever par le débit de son compte » émission

de billet au porteur à la faveur d'une autre convention avec l'Etat²⁰ et à la verser dans son livre sous la rubrique "Provision spéciale pour créances douteuses"²¹.

Reprenant une disposition de la convention de 1927, le décret de juin 1931 règle le crédit agricole en AOF. Le 26 juillet 1934 une convention reprise par le décret-loi du 8 août 1935, institue une taxe additionnelle de change pour enrayer la fuite des capitaux vers la métropole.

La Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO) en tant que banque d'Etat, prépare une politique dans le sens de la "mise en valeur des colonies" A savoir :

- des prêts à l'agriculture,
- des crédits aux sociétés de prévoyance,
- le placement des emprunts des Gouvernements généraux,
- l'escompte d'effets représentatifs des marchés publics à partir de 1938.

B : LES EXIGENCES NOUVELLES DE LA BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (B.A.O.)

Une convention de juin 1931, sanctionnée par une loi en avril 1932 seulement, mais appliquée immédiatement compte tenu de l'urgence, autorisa la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) à émettre pour cent trente millions (130 000 000) de billets : l'opération visait à constituer une provision pour la perte prévue de soixante-quinze millions (75 000 000), mais aussi à rembourser vingt-cinq millions (25 000 000) engagés par la Caisse de réserve des colonies dans l'affaire de la B.F.A., et à avancer trente millions (30 000 000) aux Gouvernements généraux pour le remboursement des dépôts africains. Le capital dut, d'autre part, être porté à cinquante millions (50 000 000) pour satisfaire à la loi de 1867 sur les sociétés, qui ne permettait pas que le bilan 50 millions (puis 80 et davantage après 1931) d' « effets en » pour 62 millions seulement de ressources propres. A aucun moment, toutefois, la circulation fiduciaire ne cessa d'être garantie, et l'augmentation de capitaux, favorisée par la perspective d'un en 1932, fut réalisée sans peine.

²⁰ Une autre convention du 26 juin 1931 entre le ministère des colonies, le ministère des finances et la B.A.O. sera sanctionnée par une loi en avril 1932 qui stipule cela dans son article 1er.

²¹Convention du 26 juin 1932 passée entre les ministères des finances et des colonies et la B.A.O.

Un nouveau directeur général, vint appliquer une politique nouvelle : sa stature est attestée par le fait qu'il était précédemment secrétaire général de la Banque de Dè. Dès lors, il est clair que la gestion change de nature : plus libre vis-à-vis de ses actionnaires privés, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) ne distribuera qu'un seul dividende de 1931 à 1936. Elle agit désormais, et se présente dans des documents officiels, en « banque d'État » ; son directeur général le Ministère des Colonies au Comité de liquidation de la B.F.A. ; son directeur à Dakar traduit l'évolution du prestige de l'institution dans une correspondance avec le gouverneur général de l'A.O.F. : « la Banque d'émission ne peut plus pratiquer, en fait d'immeubles et d'installations, la politique sordide qu'on lui a reprochée, non sans raison, dans le passé ». C'est que désormais la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) a une politique. La tendance dégagée à l'occasion de la crise financière s'affirme. L'interpénétration des intérêts nationaux et privés apparaît bien dans la dernière menace qui touche à la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.) au cours de la mondiale et qui est une crise de change : des capitaux flottants, depuis le début de l'année 1930, sont venus de la Métropole en Afrique, où « le risque colonial » semble relativement moins grand du fait de la perturbation des marchés financier et monétaire de la métropole, et surtout où le taux de l'escompte est de 5 % contre 2,5 % en France. Ils ont essentiellement servi à financer la traite, en concurrençant les établissements installés et, certainement, ils ont pris une large part à la crise financière en déterminant une surenchère de crédit facile. Le mouvement a surtout pris de l'ampleur lorsque des banques étrangères sans doute la Banque belge d'Afrique, la British Bank of West Africa installée au Cameroun, et la Banque d'Angola représentée au Congo et des « firmes internationales » incriminées mais non nommées par les rapports de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.), orchestrèrent la spéculation. En outre, des sociétés par spéculation, faisaient escompter plus d'effets sur l'Europe qu'ils n'étaient utiles à leurs importations, afin de disposer d'une trésorerie en francs français. La Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O.), en tant que banque privée, vit donc régresser ses plus productives : les escomptes ; en tant que banque centrale, elle dut, sur ses disponibilités métropolitaines, fournir les francs nécessaires aux tirages spéculatifs sur l'Europe ; enfin, en tant que Banque d'État, elle restait impuissante devant des mouvements qui jouaient largement à la baisse de la monnaie nationale. Aussi obtint-elle qu'une taxe de change de 0,50 % pût être opposée aux mouvements de capitaux, ce qui, avec le retour à une situation saine et financièrement apurée, devait suffire.

Cette nouvelle dimension de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO) trouvera sa pleine expression dans la nomination en 1937 de Georges Keller directeur des affaires

économiques au Ministère des colonies au poste de Président de la banque. La politique de l'Etat et celle de l'institut d'émission coïncident aussi dans le contrôle de la masse monétaire. En effet, le repli colonial des capitaux à la faveur de la crise a ouvert une atmosphère de surenchère du crédit en AOF²². Dans le même temps des banques étrangères sont venues s'installer dans la région. En 1931 la banque Belge d'Afrique s'installe à Brazzaville et en 1932 et 1934 à Porto-Novo. De même la British Bank of West Africa s'installe au Cameroun, la Banque d'Angola au Congo. Dans l'atmosphère de concurrence²³ ainsi créée, la Banque de l'Afrique de l'Ouest BAO se montre la championne de la défense des intérêts français face aux intérêts étrangers. Elle se distingue notamment dans la défense de la monnaie, préluant ainsi l'intervention de l'état qui, par décret n° 450136 du 25 décembre 1945²⁴, fixe la valeur des monnaies libellées en francs des territoires de l'AOF, AEF, Togo, Cameroun, Côte française des Somalis Madagascar, la Réunion. Ces monnaies ont désormais une parité de 100 F de ces territoires pour 170 francs métro. Ces monnaies constituaient le groupe des francs des colonies françaises d'Afrique (francs CFA).

²² Voir l'évolution des virements d'Europe dans le total des opérations de la B.a.o. (zinsou derlin 1976 : 768).

²³ Circulaire du 8 février 1936, ans, 1q625(167).

²⁴Journal Officiel de la république française, 26 décembre 1946

CONCLUSION

La colonisation conduit à l'apparition d'un nombre croissant de compagnies bancaires, commerciales et maritimes étrangères, toujours en existence aujourd'hui. Les Africains et entreprises locales furent ainsi éliminées des activités économiques les plus profitables. Les subventions aux productions agricoles enrichissaient la CFAO (Compagnie financière de l'Afrique occidentale), la CICA (compagnie industrielle et commerciale africaine) ou encore la SCOA. Des auteurs comme Jacques Marseille et Bernard Lugan considèrent que la colonisation de l'Afrique a coûté aux pays colonisateurs beaucoup plus qu'elle ne leur a rapporté. Marseille chiffre à 70 milliards de francs-or²⁵ (valeur 1913) le déficit global de la colonisation en Afrique, soit l'équivalent de trois fois le montant de l'aide Marshall pour la France²⁶. Raymond Aron pense que la question est indécidable car les dépenses et revenus retirés de la colonisation sont trop imbriqués. Pour lui, les "[...] mêmes investissements [...] opérés dans le territoire métropolitain ou dans des territoires qui ne sont pas sous la souveraineté française [...] pourraient avoir des rendements égaux ou supérieurs"²⁷. L'avantage principal que la métropole a retiré des colonies est le soutien à leur zone monétaire (la livre sterling pour la Grande Bretagne et le Franc-or pour la France). « La [...] difficulté quand on veut établir un bilan objectif est que dans la mesure où les colonies les ex-colonies les territoires de la Communauté sont imbriqués dans le système économique français il devient presque impossible établir une discrimination entre avantage et le coût le rendement et la charge. Dès l'instant où les territoires sont intégrés au système économique français simultanément ils représentent pour l'État un certain nombre de milliards de dépenses inscrites au budget pour des entreprises et des personnes privées un certain nombre de milliards un montant assez analogue ailleurs de revenus ou de commandes. »²⁸ Le bilan d'une

²⁵Le franc-or désigne le franc germinal ((système monétaire institué par la France en référence aux deux Lois fondatrices, celle du 18 germinal an III (7 avril 1795) qui institue la monnaie et sa décimalisation, et celle du 7 germinal an XI (27 mars 1803), qui fixe la valeur du franc germinal à la parité de l'ancienne Livre du Cardinal Fleury (1726), laquelle avait assuré, au pays, une stabilité monétaire remarquable de 75 ans) Ce franc a servi en France puis dans plusieurs pays européens dans le cadre de l'Union latine et enfin comme monnaie de compte de la BRI de 1930 jusqu'en avril 2003, lorsqu'il fut remplacé par les droits de tirage spéciaux.

²⁶https://fr.wikipedia.org/wiki/Bilan_%C3%A9conomique_de_la_colonisation_en_Afrique, Thèse de doctorat du professeur Jacques Marseille, directeur de l'Institut d'Histoire économique à la Sorbonne, "Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce", 1984)

²⁷https://fr.wikipedia.org/wiki/Bilan_%C3%A9conomique_de_la_colonisation_en_Afrique, Raymond Aron, « Les conséquences économiques de l'évolution politique », *Revue française de science politique*, n° 3, 1959, p. 610-628

²⁸ idem.

décennie critique pour la Banque de l'Afrique de l'Ouest B.A.O. n'est finalement pas mauvais. Comme entreprise, elle s'est redressée rapidement, après avoir durablement assaini son marché et consolidé sa position par un capital plus élevé et une politique systématique de réserves. Elle est passée du rang de comptoir passif, occupé à mettre en place localement des crédits, ouverts dans les livres des banques métropolitaines, à celui de banque centrale, rompue aux difficultés de la politique du crédit et du contrôle des changes.

BIBLIOGRAPHIE

BLOCH-LAINE François 1956 La zone Franc Paris, PUF, 512 p.

BLOCH-LAINE J., DELLAS J., DESEZAN J. 1945 La zone Franc, Paris, PUF : 512 p.

(Bibliothèque de sciences économiques).

BOGA DOUDOU (E.), *Souveraineté et développement de la Côte d'Ivoire*, thèse pour le doctorat d'Etat, UFR de Droit et Sciences économiques, Université de Nice, Octobre 1981, 412 pages.

MERAT Louis 1936 L'heure de l'économie dirigée d'intérêt général aux colons, Paris, Sirey : 92 p .

MERLY C.M., SOL B. 1952 Le régime financier des territoires d'Outre-mer, Paris, Larose.

MIREAUX Emile 1945 L'organisation du crédit dans les territoires d'outre-mer, Paris, Recueil Sirey.

OLIVIER Bain, Afrique, histoire, économie, politique, l'âge d'or des étrangers, 1998- 2001

OLIVER Roland, FAGE J. D 1962 A short History of Africa, Harmondsworth, Penguin Books :284 p.

SURET-CANALE Jean 1977 Afrique noire. L'ère coloniale 1900- 1945, Paris, Editions sociales.

ZINSOU DERLIN Lionel 1976 « La Banque de l'Afrique occidentale dans la crise », Revue française d'histoire d'outre-mer, LXIII, 232-233.